



Le rôle des titres à revenu fixe au sein de votre portefeuille

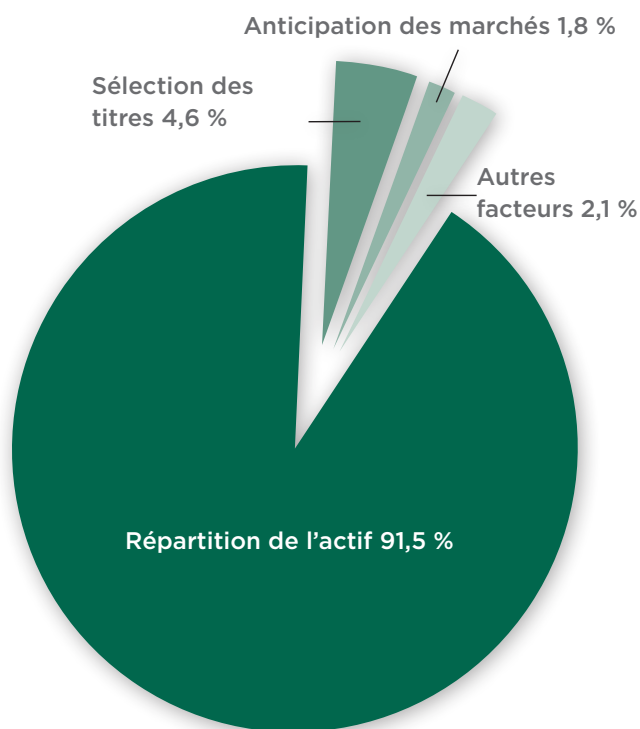
Brian Therien, CFA® • Analyste principal des titres à revenu fixe

Ces dernières années, les taux d'intérêt ont quelque peu stagné, mais nous savions que les creux historiques ne dureraient pas éternellement. Mais parfois, il faut voir quelque chose pour y croire. Même si vous vous y attendiez, il peut être difficile à accepter que les taux aient commencé à augmenter aux États-Unis et que la valeur de vos obligations ait commencé à baisser. Vous voudrez peut-être même vous débarrasser complètement de vos placements à revenu fixe. Toutefois, ce serait une erreur, car les obligations jouent encore un rôle important au sein de votre portefeuille.

Malgré la volatilité, les obligations jouent un rôle important

Que vous déteniez des fonds communs de placement en obligations, des FNB ou des titres individuels, les obligations sont une catégorie d'actif pouvant procurer de la diversification et de la stabilité à l'ensemble de votre portefeuille de placement et générer des revenus. Les obligations ont tendance à évoluer dans des directions opposées à celles des actions, de sorte que le fait de détenir des titres de ces deux catégories d'actif peut contribuer à stabiliser le rendement global de votre portefeuille. La bonne combinaison de placements dépend de vos objectifs financiers, de votre tolérance au risque et de votre horizon de placement.

Des études ont démontré qu'au fil du temps, plus de 90 % de la variabilité du rendement d'un portefeuille est attribuable au pourcentage d'actions, d'obligations et de liquidités – aussi appelé la « répartition de l'actif » –, plutôt qu'aux placements détenus en soi. Ainsi, c'est le montant que vous avez investi dans chacune de ces catégories d'actif qui détermine principalement le rendement à long terme de votre portefeuille.



Source : « Determinants of Portfolio Performance II : An Update », Gary P. Brinson, Brian D. Singer et Gilbert L. Beebower, *Financial Analysts Journal*, 1991.

Le rendement passé n'est pas garant du rendement futur. La diversification n'offre aucune garantie de profit ni aucune protection contre les pertes.

Les taux devraient rester volatils

La hausse des taux d'intérêt et la baisse de la valeur des obligations ont accru la volatilité sur le marché obligataire. Nous croyons que nous continuerons d'observer des fluctuations et une lente hausse des taux obligataires à long terme, freinés par la faiblesse de l'inflation et la patience de la Banque du Canada.

Pour les investisseurs qui ont besoin d'ajouter des placements à revenu fixe, la hausse des taux d'intérêt se traduit par une hausse du revenu courant. Toutefois, pour les investisseurs qui détiennent déjà une part importante de titres à revenu fixe, la hausse des taux et la baisse de la valeur des obligations peuvent impliquer une diminution de la valeur globale du portefeuille. Ainsi, comme les obligations ont tendance à se négocier moins souvent que les actions, nous pourrions observer des fluctuations exagérées des cours sur une courte période. Ne soyez pas surpris par le rebond des taux d'intérêt et des valeurs des obligations; et n'oubliez pas que les valeurs des obligations à long terme diminuent généralement davantage que celles des obligations à court et à moyen terme.

Des portefeuilles bien échelonnés peuvent contribuer à réduire la volatilité

Détenir des obligations assorties de dates d'échéance différentes constitue une manière de réduire la volatilité. Nous sommes actuellement prudents à l'égard des obligations à long terme et recommandons qu'elles ne représentent pas plus de 30 % de votre portefeuille de titres à revenu fixe. Comme les taux d'intérêt sont toujours relativement bas, nous croyons qu'ils augmenteront au fil du temps, mais qu'ils pourraient demeurer volatils à court terme. La hausse des taux d'intérêt nuit à la valeur de toutes les obligations, mais elle a généralement le plus d'incidence sur les obligations à long terme. Si vous surpondérez ces dernières, envisagez de revenir à notre échelonnement recommandé des obligations afin d'atténuer les répercussions d'une hausse des taux d'intérêt sur votre portefeuille.

Recommandations d'échelonnement des obligations

Échéance	Fourchette recommandée
Court terme (jusqu'à 5 ans)	25 % à 35 %
Moyen terme (6 à 15 ans)	40 % à 50 %
Long terme (16 ans et plus)	20 % à 30 %

Conseils aux investisseurs

1. Maintenir une perspective à long terme.

La plupart des objectifs financiers, comme épargner en vue de la retraite ou vivre confortablement à la retraite, sont à long terme; ne laissez donc pas les fluctuations à court terme de la valeur des obligations faire dérailler vos projets à long terme. Même si certains investisseurs sont tentés d'acheter et de vendre des placements à mesure que les taux d'intérêt et les cours des obligations changent, nous croyons que vous devriez acheter des obligations pour la diversification, la stabilité et le revenu qu'elles procurent.

2. Revoir la répartition cible des placements.

Rencontrez régulièrement votre représentant pour vous assurer que votre répartition des placements est équilibrée. Votre tolérance au risque, votre horizon de placement et vos objectifs financiers vous aideront à déterminer la répartition idéale de votre actif. Comme la plus grande partie du rendement à long terme de votre portefeuille peut être attribuable à votre répartition de l'actif, il est particulièrement important de respecter votre cible. Nous croyons que, malgré la hausse des taux, les obligations constituent un élément essentiel d'une bonne répartition des placements.

3. Échelonner adéquatement les placements à revenu fixe.

Réduire toute surpondération, en particulier dans les obligations à long terme puisqu'elles seront les plus touchées par la hausse des taux d'intérêt. Nous recommandons de ne pas investir plus de 30 % de l'actif de votre portefeuille de titres à revenu fixe dans des obligations à long terme.

Bien que la récente hausse des taux d'intérêt ait fait chuter la valeur des obligations, celles-ci jouent un rôle important dans l'ensemble de votre portefeuille de placement. Communiquez avec votre représentant en services financiers Edward Jones pour vous assurer que les titres à revenu fixe font partie de votre répartition des placements cible.

Avant d'investir dans des obligations, vous devez comprendre les risques qui y sont liés, notamment le risque de crédit et le risque de marché. Tout placement en obligations est également assujéti à un risque de taux d'intérêt : si les taux d'intérêt montent, les cours obligataires peuvent baisser et l'investisseur peut subir une perte en capital si le titre est vendu avant la date d'échéance.

Les investisseurs doivent évaluer si un portefeuille d'obligations échelonnées et les titres qu'il contient sont conformes à leurs objectifs de placement, à leur tolérance au risque et à leur situation financière.